

# Forfaits Téléphonie SIP

Offre déclinée en 6 forfaits **avec engagement**, réservée pour les Professionnels et les Entreprises, de Martinique, Guadeloupe et Guyane.

## Que comprend le service principal ?

### Le Service de Téléphonie SIP comprend :

- le raccordement du Client au Réseau voix SFR via un lien d'Accès IP fourni par SFR,
- un accès trunk SIP proposé par SFR,
- l'acheminement par SFR, conformément à la réglementation en vigueur, des communications téléphoniques en provenance ou à destination des numéros téléphoniques du Client, sur les Sites du Client qui peuvent disposer soit de NDI et SDA portés soit de NDI et SDA attribués par SFR. Ces NDI sont inaccessibles.

### Attribution de numéros SFR et Portabilité de numéros

Pour chaque Site Client, le Client pourra choisir l'attribution de nouveaux numéros ou la portabilité de ses numéros existants sur le Service Téléphonie SIP.

Dans le cas où le Client souhaite des nouveaux numéros, SFR attribuera au Client des numéros correspondant à la ZNE de rattachement du Site Client concerné. Ces numéros sont inaccessibles.

Dans le cas d'une portabilité, sur demande dans le Contrat de souscription, le Client peut bénéficier de la Portabilité.

Par la signature du Bulletin de Souscription, le Client donne mandat à SFR pour effectuer toutes les démarches et opérations techniques nécessaires à la fourniture du Service, et en particulier d'effectuer en son nom et pour son compte, toutes les démarches nécessaires auprès de l'Opérateur Donneur afin de mettre en œuvre la Portabilité des numéros indiqués dans le Contrat de Souscription.

### Capacité d'écoulement en nombre d'appels simultanés

SFR effectue le dimensionnement du Trunk SIP en fonction du nombre maximum de canaux SIP souscrit par le Client dans le Contrat de Souscription. SFR n'assure pas l'acheminement des communications au-delà du nombre de communications simultanées indiquées par le Client.

### Convergence Mobile SFR Business

Au titre de sa Souscription au Service, le Client a la possibilité de bénéficier d'appels à tarifs préférentiels selon les conditions définies ci-dessous. Conditions tarifaires pour ses appels voix passés à partir du Service, vers les mobiles de sa flotte SFR qui sont sur le même contrat SFR Business.

## Description des forfaits SIP

L'offre de téléphonie SIP est composée de 6 forfaits.

Tarifs € HT	Forfaits de téléphonie SIP	Grilles tarifaires voix
<b>Nombre de canaux</b>	<b>Tarifs € HT /mois</b>	<b>2 types de tarifications</b>
<b>2 canaux</b>	34€	Grille tarifaire standard
<b>4 canaux</b>	64€	Grille tarifaire standard
<b>8 canaux</b>	124€	Grille tarifaire standard
<b>16 canaux</b>	154€	Grille tarifaire premium
<b>32 canaux</b>	174€	Grille tarifaire premium
<b>64 canaux</b>	204€	Grille tarifaire premium
<b>Plus de 64 canaux</b>	Offre sur mesure	

### Autres tarifs

<b>Frais d'accès au service</b>	<b>150€ HT</b>
---------------------------------	----------------

## Détail des grilles tarifaires

En fonction du nombre de canaux souscrits, l'offre de téléphonie SIP propose 2 grilles tarifaires pour les consommations voix : grille standard ou grille premium.

€ HT/min	Standard	Premium
<b>Destinations vers</b>		
Illimités vers les fixes et mobiles flotte SFR	-	Inclus
Fixes du département	0,013€	0,011€
Fixes Martinique, Guadeloupe, Guyane, Métropole, Réunion, Mayotte	0,045€	0,028€
Mobiles Martinique, Guadeloupe, Guyane, Métropole	0,080€	0,056€
Mobiles Réunion, Mayotte et Dauphin Telecom	0,150€	0,100€
International 1 (fixes et mobiles)	0,250€	0,175€
International 2 (fixes et mobiles)	0,350€	0,245€
Autres destinations internationales (fixes et mobiles)	0,950€	0,950€

Facturation à la seconde dès la 1<sup>ère</sup> seconde.

Appels illimités vers les mobiles SFR d'un même contrat, du département de souscription de la ligne téléphonique IP.

	<p><b>International 1</b> : Afrique du sud, Alaska, Allemagne, Andorre, Antigua et Barbuda, Antilles néerlandaises, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bermudes, Bolivie, Brésil, Brunei, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Corée du sud, Costa Rica, Danemark, Egypte, Espagne (hors Iles Canaries), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guatemala, Hawaï, Hong Kong, Iles Féroé, Iles vierges américaines, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghystan, Laos, Lituanie, Macao, Malaisie, Malawi, Maurice, Monaco, Montserrat, Mozambique, Népal, Nigeria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Porto Rico, Portugal, République Dominicaine, Roumanie, Royaume Uni, Russie, Saint Marin, Saint Martin (In), Seychelles, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Taiwan, Thaïlande, Trinité et Tobago, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, USA, Venezuela, Vietnam, Zimbabwe.</p> <p><b>International 2</b> : Albanie, Angola, Anguilla, Aruba, Barbade, Bosnie Herzégovine, Botswana, Comores, Croatie, Dominique, Emirats Arabes Unis, Equateur, Iles Canaries, Ghana, Grenade, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Cayman, Iles Vierges Britanniques, Irlande, Jamaïque, Lesotho, Lettonie, Liban, Luxembourg, Madagascar, Malte, Mexique, Namibie, Norvège, Nouvelle Zélande, République Tchèque, Rwanda, Saint Vincent et Grenadines, Sainte Lucie, Salvador, Slovaquie, Soudan, Suriname, Syrie, Yémen, Zambie.</p> <p><b>Autres destinations internationales</b> : Afghanistan, Algérie, Antarctique, Ascension, Autorité Palestinienne, Azerbaïdjan, Belize, Bénin, Biélorussie, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Diego Garcia, Djibouti, Erythrée, Estonie, Ethiopie, Gabon, Gambie, Groenland, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Guyana, Iles Cook, Iles Malouines, Iles Marshall, Liberia, Libye, Liechtenstein, Macédoine, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Moldavie, Myanmar, Nicaragua, Niger, Nouvelle Calédonie, Oman, Papouasie Nouvelle Guinée, Polynésie Française, Qatar, République Democratique du Congo, Saint Christophe et Nieves, Saint Pierre et Miquelon, Sainte Hélène, Sao Tome et Principe, Sénégal, Sierra Leone, Slovénie, Tanzanie, Tchad, Timor Oriental, Togo, Tokelau, Tonga, Tunisie, Turques et Caïques, Vanuatu, Wallis et Futuna, Yougoslavie.</p>										
<b>Option voix illimitée</b>	<p>Option « appels illimités 24h/24 et 7j/7 », vers les fixes et mobiles Martinique, Guadeloupe, Guyane et Métropole est souscriptible : 25€ HT/mois/canal</p> <p>Cette option illimitée est applicable sur le nombre total de canaux souscrits (impossible d'avoir une offre 4 canaux avec 2 options illimitées).</p> <p>Durée maximum par appel : 2h, au-delà, les communications peuvent être facturées au tarif en vigueur, 199 correspondants différents dans le mois. Hors n° courts, spéciaux et Internet. Un téléphone fixe compatible avec le service doit être raccordé.</p>										
<b>Engagement</b>	Période d'engagement de 36 mois										
<b>Conditions d'éligibilité</b>	L'accès à cette offre est soumis à l'éligibilité technique. L'éligibilité de l'offre sera effectuée par SFR et déterminera l'accès au service ainsi que le nombre de canaux maximum supportés par la ligne IP.										
<b>Equipement</b>	<p>Pour accéder au service le client doit utiliser le routeur IP fourni par SFR.</p> <p>Les équipements sont mis à disposition du client pendant la durée du contrat et restent la propriété de SFR.</p> <p>En cas de non restitution du matériel à la fin du contrat, des frais de 250€/routeur pourront être facturés au Client.</p>										
<b>Résiliation</b>	Voir les Conditions Générales de Vente										
<b>Service clients</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour tout renseignement contactez le (tarifs ci-dessous en € TTC) :</li> </ul> <p>Pour la Martinique et la Guadeloupe :  Service 0,046 € / appel + prix appel</p> <p>Pour la Guyane :  Service 0,042 € / appel + prix appel</p>										
<b>Autres tarifs en cas d'incident de paiement</b>	<p>En cas d'incident de paiement, le Client sera redevable des frais listés ci-dessous, en sus de ses factures impayées, conformément aux conditions générales de vente.</p> <table border="1" data-bbox="515 1480 1477 1704"> <thead> <tr> <th>Nature des frais</th> <th>Tarifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Frais de rejet de prélèvement</td> <td><b>10,50€</b></td> </tr> <tr> <td>Frais de rejet de chèque</td> <td><b>22,50€</b></td> </tr> <tr> <td>Frais de rejet de carte bancaire</td> <td><b>22,00€</b></td> </tr> <tr> <td>Frais de remise en service</td> <td><b>7,50€</b> (limité à 1 facturation maximum / mois calendaire)</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des frais	Tarifs	Frais de rejet de prélèvement	<b>10,50€</b>	Frais de rejet de chèque	<b>22,50€</b>	Frais de rejet de carte bancaire	<b>22,00€</b>	Frais de remise en service	<b>7,50€</b> (limité à 1 facturation maximum / mois calendaire)
Nature des frais	Tarifs										
Frais de rejet de prélèvement	<b>10,50€</b>										
Frais de rejet de chèque	<b>22,50€</b>										
Frais de rejet de carte bancaire	<b>22,00€</b>										
Frais de remise en service	<b>7,50€</b> (limité à 1 facturation maximum / mois calendaire)										